

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1000

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Thierry, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 352 par la phrase suivante :

« En dehors de ces évènements particuliers, ces nouvelles unités ne pourront pas être déployées pour d'autres opérations de maintien de l'ordre, notamment pour l'encadrement de manifestations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport annexé prévoit la création de 11 nouvelles unités de forces mobiles (UFM) censées venir renforcer les dispositifs liés aux grands événements des années à venir (Coupe du Monde de rugby de 2023, Jeux Olympiques de 2024). Face à la volonté du ministre Gérald Darmanin d'appliquer une doctrine de maintien de l'ordre très musclée et violente au cours de ces dernières années, le groupe écologiste, solidarité et territoires s'interroge sur l'objectif sous-jacent de ces nouvelles forces mobiles. Serviront-elles, après les grands événements sportifs, à encadrer les manifestations ? Les auteurs du présent amendement craignent que ces nouvelles unités, parées pour faire face à des "affrontements violents" soient déployées dans d'autres événements publics, alors que les manifestants subissent déjà une violence disproportionnée de la part des forces de l'ordre et sont dissuadés d'y participer.